

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/173 DU 21 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS A LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/002 du 24 juin 2020 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/065 du 22 septembre 2020 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller chargé du Suivi des Projets de Coopération au Bureau chargé des Affaires Economiques :

Monsieur Déogratias NDAYIZEYE, en remplacement de Monsieur Pierre NIZIGIYMANA.

Article 2 : Est nommé Conseiller chargé des Questions Politiques au Bureau chargé des Affaires Politiques et Diplomatiques :

Dr. Augustin NDAYISABA, en remplacement de SH.Malachie-Rashid NIRAGIRA.

Article 3 : Est nommé Conseiller chargé des Questions de Sécurité au Bureau chargé des Affaires de Défense, de Sécurité et de l'Administration Territoriale :

Monsieur Dominique MASUMBUKO, en remplacement de OPC1 Evariste NTAWUYANKIRA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 21 juillet 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

